

## Une démarche engagée en faveur de la mobilité durable : Lancement de m'airidia dans le quartier Mérida à Nice



Le quartier Méridia, situé à l'ouest de Nice, est en pleine évolution. Près de 5 000 nouveaux emplois, 5 000 nouveaux résidents et 2 500 nouveaux logements sont prévus à l'horizon 2026.

Afin d'anticiper la densification et faciliter les déplacements en agissant en faveur des mobilités durables, la CCI Nice Côte d'Azur développe une démarche éco-responsable autour de la mobilité. L'objectif est d'inciter à réduire les usages de la voiture individuelle et favoriser les modes de déplacements doux. Vélo, marche, co-voiturage, véhicules électriques et transports en commun sont autant d'alternatives à déployer.

En 2021, la CCI Nice Côte d'Azur a entrepris un diagnostic de mobilité à l'échelle de l'écoquartier. Cette première phase a permis de mieux connaître les habitudes de déplacement des salariés et étudiants grâce à une enquête et de disposer d'une analyse de l'accessibilité du secteur en transport en commun, à vélo et à pied. Ainsi près de 80% des répondants utilisent déjà, de manière régulière, leur voiture individuelle ou un deux-roues motorisé entre leur domicile et leur lieu de travail ou d'étude. 75% sont prêts à utiliser davantage les transports en commun si leur usage est facilité. 56% sont également favorables au covoiturage.

Avec le soutien de l'ADEME PACA, la CCI Nice Côte d'Azur lance donc officiellement, ce mardi 12 mars 2024, le Plan de Mobilité Employeur Commun (PDMEC) de l'écoquartier Méridia, « m'airidia ». Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines générées par les établissements de l'écoquartier Nice Méridia.

Le projet m'airidia se définit par un plan d'actions adapté aux besoins exprimés par les entreprises et leurs collaborateurs, par les équipes pédagogiques et les étudiants. Seront notamment organisés diverses actions de sensibilisation, des formations, des tests de modes alternatifs à la voiture individuelle, des challenges mobilité.

Afin de garantir la réussite de ce projet et son appropriation par les acteurs de l'écoquartier, la CCI Nice Côte d'Azur, a initié une charte de partenariat permettant aux signataires de rejoindre la démarche avec des engagements respectifs en faveur de l'éco-mobilité.

La CCI Nice Côte d'Azur, pilote du Plan de Mobilité Employeur Commun, s'engage à organiser des événements et des actions collectives et à évaluer les impacts du projet sur la base d'enquêtes.

Les partenaires, de leur côté, s'engagent notamment à désigner un référent mobilité, à participer activement aux événements et à relayer à leurs salariés et étudiants les communications sur le projet.

### Contact presse :

Catherine Jacques, T. 04 93 13 73 96, [catherine.jacques@cote-azur.cci.fr](mailto:catherine.jacques@cote-azur.cci.fr)

Magali Angeli, T. 04 93 13 74 06, [magali.angeli@cote-azur.cci.fr](mailto:magali.angeli@cote-azur.cci.fr)

Financé par



Au cœur de votre histoire



Les premiers signataires de la charte d'engagement M'airidia, sont :

*Etablissements de formation :*



*Entreprises/organismes :*



**Contact presse :**

Catherine Jacques, T. 04 93 13 73 96, [catherine.jacques@cote-azur.cci.fr](mailto:catherine.jacques@cote-azur.cci.fr)

Magali Angeli, T. 04 93 13 74 06, [magali.angeli@cote-azur.cci.fr](mailto:magali.angeli@cote-azur.cci.fr)

Financé par

